

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

### APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Pays</b>                       | <b>République de Guinée</b>   |
| <b>Nom du Projet</b>              | <i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>                             |
| <b>Numéro de Crédit et du Don</b> | <i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 -GN/Banque Mondiale</i>   |
| <b>Intitulé de la Mission</b>     | <b>Sélection d'un cabinet d'audit externe pour auditer les comptes des exercices 2024, 2025 et 2026 de l'UGP/PGRNME</b> |
| <b>N° de référence</b>            | <b>GN-PGRNME - MINES-463578-CS-QCBS</b>   |

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à : **Audit des comptes des exercices 2024, 2025 et 2026 de l'UGP/PGRNME.**

2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent :

L'audit du Projet sera réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'auditeur s'assurera, entre autres, que :

- Toutes les ressources de la Banque et extérieures (lorsque d'autres bailleurs sont partis prenantes du financement) ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;

- Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA ou SYCEBNL et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de l'exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- L'affectation des ressources aux activités, catégories de dépenses et composantes est respectée et toute dérogation est justifiée ;
- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

En plus des diligences ci-dessus, l'Auditeur produira un rapport d'audit sur les états financiers et une lettre de contrôle interne.

3. L'audit couvrira toutes les périodes liées aux exercices 2024, 2025 et 2026 selon les exercices comptables allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Chaque mission d'audit se déroulera sur une durée de trente (30) jours allant au plus tard du 15 avril au 15 Mai de l'année qui succède l'exercice audité.
4. Les Termes de Référence (TDR) *de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.*
5. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :
  - Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes,
  - Être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF,
  - Avoir une expérience confirmée d'au moins Dix (10) ans en audit financier des projets/programmes de développement
  - Avoir exécuté au moins cinq (05) missions similaires (missions d'audit financier de projets financés par l'IDA dans les cinq dernières années). Chaque mission similaire sera accompagnée de preuves de la réalisation (Attestation de services fait, de bonne fin, copies de la page de garde et de signature de contrat, etc...)
  - Avoir une capacité technique et administrative (inscription tableau de l'Ordre, organisation/organigramme).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.



6. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant au mieux aux critères d'éligibilité et qualifiés.
7. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, Septembre 2023 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
9. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2023, notamment la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
10. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous **pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**
11. **Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 24 Février 2025 (à 15 heures précises (heure de Conakry/Guinée)).**

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tel : 00224 623 49 33 50 Conakry/Guinée, E-mail : [oussoubasory@gmail.com](mailto:oussoubasory@gmail.com) avec copie obligatoire à [apm.lesminespgrnme@gmail.com](mailto:apm.lesminespgrnme@gmail.com) et

Fait à Conakry, le 05 Février 2025

Le Coordonnateur du Projet,



*[Signature]*  
KOUYATE